DECLARATION D'ABIDJAN DES PAYS AFRICAINS PRODUCTEURS DE CACAO SUR LA NORME INTERNATIONALE ISO 34101 SUR LE CACAO DURABLE ET TRACABLE

Nous, pays producteurs africains de cacao venons par la présente notifier aux représentants de ISO et au Président du Comité Technique CEN TC/415 de notre position sur les points suivants dans le cadre de l'élaboration de la Norme ISO.

- **Concernant la Prime**

Elle doit être obligatoire et payée en espèces aux producteurs de cacao pour récompenser les efforts demandés. La prime permettra aux producteurs de cacao de financer les coûts de mise en œuvre de la Norme et les projets sociaux. La prime doit nécessairement figurer dans la Norme.

- **Le contrat et les coûts d'implémentation**

Les coûts de mise en oeuvre doivent être clairement définis et figurer dans la Norme.

Le contrat doit être précis et être mentionné dans la Norme.

- **Le détenteur du système**

Dans nos pays respectifs, le détenteur du système devra être :

- Pour la Côte d'Ivoire : Le Conseil du Café-Cacao ;
- Pour le Ghana : le Ghana Cocoa Board;
- Pour le Cameroun : l'ONCC ;
- Pour le Nigéria : l'Association Nationale du Cacao du Nigéria.

- **Autres points**

Il essentiel qu'un guide d'orientation soit élaboré pour aider à la vulgarisation de la norme dans nos pays producteurs.

Nous espérons que tous ces points seront pris en compte dans la Norme pour faciliter l'implémentation de celle-ci.

Fait à Abidjan le 30 juin 2017

Les signataires :

- **Pour le Cameroun**
  Monsieur Michaël Ndoping Nkenfac
  Directeur Général
  ONCC

- **Pour la Côte d'Ivoire**
  Monsieur Edouard Kouassi N'Guessan
  Directeur Général Adjoint
  Le Conseil du Café-Cacao

- **Pour le Ghana**
  Dr. Isaac Yaw Opoku
  Directeur Général
  Quality Control Company LTD
  Ghana Cocoa Board

- **Pour le Nigéria**
  Margaret Eshiett
  Chef de la Délégation du Nigeria

- **Pour la Sierra Leone**
  Sulaiman Turay
  Chef de la Délégation de Sierra Leone